



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 DÉCEMBRE 2015 TABLE DES MATIÈRES

1. Ouverture	1360
2 Ordre du jour	1360
2.1 2015 12 232 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 décembre 2015	1360
3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement).....	1362
3.1 2015 12 233 Lecture, si demandée, et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015.....	1362
4. Suivi des affaires découlant du point 3.....	1362
4.1 Question et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière	1362
5. Présence et période de questions.....	1362
6. Rapports.....	1362
6.1 Rapport du maire sur ses activités.....	1362
6.2 Rapport des comités.....	1362
7. Administration.....	1363
7.1 2015 12 234 Adoption du calendrier des assemblées 2016	1363
7.2 2015 12 235 Bourse – Reconnaissance aux finissants du secondaire	1363
7.3 2015 12 236 Nomination du maire suppléant	1364
7.4 2015 12 237 Renouvellement du contrat service pour le logiciel de comptabilité PG Solution	1364
7.5 2015 12 238 Subvention à la naissance (Politique familiale)	1364
7.6 2015 12 239 Bottin téléphonique	1365
7.7 2015 12 240 Impression du calendrier des collectes des matières résiduelles	1365
8. Urbanisme	1365
8.1 2015 12 240 Avis de Motion – Modifiant le Règlement de zonage	1365
8.2 2015 12 241 Adoption du premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage.....	1365
8.4 2015 12 243 Demande de dérogation mineure 002-2015	1367
8.5 2015 12 244 Demande de dérogation mineure 003-2015	1367
8.6 2015 12 245 Paiement des frais pour une demande de dérogation mineure	1368
8.7 2015 12 246 Recommandation à la CPTAQ – Dossier Éric Desrosiers.....	1368
9. Voirie municipale	1368
9.1 Rapport des travaux fait par l'inspecteur municipal depuis le mois de septembre 2015	1368
9.2 2015 12 247 Projet aménagement rond-point	1368



10.	Hygiène du milieu	1369
11.	Sécurité	1369
12.	Loisirs et culture	1369
12.1	2015 12 248 Abrogation de la résolution 2015 11 221	1369
12.2	2015 12 249 Prolongement du plan d'action de la politique familiale	1369
13.	Correspondance.....	1370
13.1	2015 12 250 Adoption de la correspondance	1370
14.	Trésorerie.....	1370
14.1	2015 12 251 Adoption des comptes à payer au 7 décembre 2015.....	1370
14.2	2015 12 252 Rapport relatif aux travaux subventionnés par Développement économique Canada.....	1370
14.3	2015 12 253 Remboursement du fonds de roulement.....	1371
14.4	2015 12 254 Paiement de factures Espace Vital	1371
15.	Varia et période de questions.....	1371
15.1	Location centre communautaire	1371
15.2	2015 12 255 Décontamination de l'hôtel de ville – phase 2	1371
16	2015 12 256 Levée de la séance régulière	1372

Province de Québec

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 7 décembre 2015, à 19h30, présidée par le maire monsieur Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame Émilie Groleau
Monsieur Jacques Ménard
Madame Nicole Pinsonneault

Monsieur Yvon Desrosiers
Monsieur Ronald Bergeron
Monsieur Gary Caldwell

Et le directeur général par intérim, monsieur Roland Gascon

Il est ordonné par résolution comme suit :

1. Ouverture

2. Ordre du jour

2.1 2015 12 232 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 décembre 2015

1. Ouverture

- 1.1 Moment de réflexion
- 1.2 Mot de bienvenue du maire
- 1.3 Présence des membres du conseil

2. Ordre du jour

- 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 décembre 2015



- 3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)**
 - 3.1 Lecture, si demandée, et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015
- 4. Suivi des affaires découlant du point 3**
 - 4.1 Question et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière
- 5. Présence et période de questions**
 - 5.1 Présences et période de questions
- 6. Rapports**
 - 6.1 Rapport du maire sur ses activités
 - 6.2 Rapport des comités
- 7. Administration**
 - 7.1 Adoption du calendrier des assemblées 2016
 - 7.2 Bourse « Reconnaissance aux finissants du secondaire »
 - 7.3 Nomination du maire suppléant
 - 7.4 Renouvellement du contrat service pour le logiciel de comptabilité PG Solution
 - 7.5 Subvention à la naissance
 - 7.6 Bottin téléphonique
 - 7.7 Soumission Impression GB - calendrier
- 8. Urbanisme**
 - 8.1 Avis de motion – Modification du règlement de zonage
 - 8.2 Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage
 - 8.3 Demande de dérogation mineure 001-2015
 - 8.4 Demande de dérogation mineure 002-2015
 - 8.5 Demande de dérogation mineure 003-2015
 - 8.6 Paiement des frais pour une demande de dérogation mineure
 - 8.7 Recommandation à la CPTAQ – Dossier Éric Desrosiers
- 9. Voirie municipale**
 - 9.1 Rapport des travaux fait par l'inspecteur municipal
 - 9.2 Projet aménagement rond-point
- 10. Hygiène du milieu**
- 11. Sécurité**
- 12. Loisirs et culture**
 - 12.1 Abrogation de la résolution 2015 11 221
 - 12.2 Prolongement du plan d'action de la politique familiale
- 13. Correspondance**
 - 13.1 Adoption de la correspondance
- 14. Trésorerie**
 - 14.1 Adoption des comptes à payer au 7 décembre 2015
 - 14.2 Rapport relatif aux travaux subventionnés par Développement économique Canada
 - 14.3 Remboursement du fonds de roulement
 - 14.4 Paiement de factures Espace Vital
- 15. Varia et période de questions**
 - 15.1 Location du centre communautaire
 - 15.2 Décontamination de l'hôtel de ville – phase 2



16 Levée de la séance régulière

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit de la séance ordinaire du 7 décembre 2015 soit adopté tel que lu et rédigé en laissant le point varia ouvert.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

3.1 2015 12 233 Lecture, si demandée, et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015 soit adopté tel que présenté.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

4. Suivi des affaires découlant du point 3

4.1 Question et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

Le directeur général par intérim dépose son rapport sur le suivi des dossiers en cours.

5. Présence et période de questions

Sont présents :

Vicky Michaud

Luc Audet

Frédéric Ménard

Roger Désorcy

Annie-Claude Desrosiers

Sara Ménard

Michèle Scalabrini

Valérie Ménard

Des questions sont posées concernant la politique de location des salles du centre communautaire. Une politique sera présentée prochainement.

6. Rapports

6.1 Rapport du maire sur ses activités

Le maire a participé à 11 rencontres ou activité durant le mois le mois de novembre. Il fait un résumé des rencontres et dépose un rapport.

6.2 Rapport des comités

Madame la conseillère Émilie Groleau a participé à une rencontre du comité de la famille.

Monsieur le conseiller Jacques Ménard a participer a participé à 7 rencontres durant le mois de novembre.

Madame la conseillère Nicole Pinsonneault a participé à 11 rencontre ou activités durant le mois de novembre. Elle dépose un rapport.



Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers a participé à 3 rencontres durant le mois de novembre.

Monsieur le conseiller Ronald Bergeron a participé à 2 rencontres durant le mois de novembre.

Monsieur le conseiller Gary Caldwell a participé à 1 rencontre durant le mois de novembre.

7. Administration

7.1 2015 12 234 Adoption du calendrier des assemblées 2016

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal *pour l'année 2016*, qui se tiendront à l'endroit prévu pour les séances du conseil et qui débuteront à 19 h 00 à l'Hôtel de Ville :

Lundi 11 janvier	Lundi 4 juillet
Lundi 1 février	Lundi 1 août
Lundi 7 mars	Mardi 6 septembre
Lundi 4 avril	Lundi 3 octobre
Lundi 2 mai	Lundi 7 novembre
Lundi 6 juin	Lundi 5 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément au Code municipal du Québec.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

7.2 2015 12 235 Bourse – Reconnaissance aux finissants du secondaire

CONSIDÉRANT que la persévérance scolaire doit être soutenue et encouragée localement ;

CONSIDÉRANT que le député Guy Hardy et la Caisse populaire des verts sommets se joignent à la municipalité pour récompenser les étudiants ayant obtenu leur diplôme du secondaire ;

CONSIDÉRANT que trois étudiants résidant dans la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton ont obtenu leur diplôme du secondaire ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

D'octroyer une bourse de 100 \$ à chaque étudiant résidant dans la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton qui complète son diplôme secondaire ;

D'ajouter à cette bourse, toute contribution provenant des partenaires ;

De remettre les bourses aux étudiants lors de l'assemblée ordinaire du conseil de février 2016 ;



QUE monsieur le maire Bernard Marion et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim monsieur Roland Gascon sont autorisés au nom de la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton à signer tout document concernant la bourse-reconnaissance aux finissants du secondaire.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

7.3 2015 12 236 Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire une modification concernant le maire suppléant ;

CONSIDÉRANT que la présente résolution abolit toutes les autres résolutions pouvant traiter de nomination du maire suppléant ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE monsieur Yvon Desrosiers soit nommé comme maire suppléant ;

D'autoriser la direction générale à faire parvenir la présente résolution à la MRC de Coaticook à l'attention de madame Nancy Bilodeau, greffière.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

7.4 2015 12 237 Renouvellement du contrat service pour le logiciel de comptabilité PG Solution

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit renouvelé le contrat d'entretien et de soutien des applications PG Solutions pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 au coût de 4 775 \$ plus les taxes applicables tel que présenté dans l'offre de service daté du 1^{er} décembre 2015.

D'autoriser la direction générale à transmettre copie de la résolution à PG Solutions Inc.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

7.5 2015 12 238 Subvention à la naissance (Politique familiale)

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté une politique familiale qui prévoit une subvention de 100\$ pour nouveau-né ainsi que la livraison d'un arbre au printemps;

CONSIDÉRANT que la municipalité compte huit nouveau-nés sur le territoire de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer une subvention de 100 \$ aux parents de chaque nouveau-né résidant sur le territoire de la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton ;

D'ajouter à cette subvention, la livraison d'un arbre au printemps 2016 ;

De remettre la subvention aux parents des nouveau-nés lors de l'assemblée régulière du conseil municipal prévue le 11 janvier 2016 ;

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE



7.6 2015 12 239 Bottin téléphonique

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la publication des informations relatives aux services municipaux dans le bottin téléphonique de la région de Coaticook pour un montant de 190\$ plus les taxes applicables.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

7.7 2015 12 240 Impression du calendrier des collectes des matières résiduelles

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'imprimer les calendriers pour la collecte des matières recyclables, des ordures et du compost à l'interne.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

8. Urbanisme

8.1 2015 12 240 Avis de Motion – Modifiant le Règlement de zonage

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers à l'effet qu'à une séance ultérieure du conseil un règlement modifiant le Règlement de zonage afin de retirer le lot 30 du rang 9 du Canton de Clifton de la zone P-1 pour l'inclure dans la zone R-2 sera présenté pour être adopté.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

8.2 2015 12 241 Adoption du premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le conseil de la municipalité peut modifier son règlement de zonage numéro 354-14;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le processus de modification réglementaire doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard
ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents :

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 354-15 modifiant le règlement de zonage numéro 354-14 afin de modifier les zones P-1 et R-2 à savoir :

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON

**Projet de règlement numéro 354-15
modifiant le règlement de zonage
numéro 354-14 afin de modifier les zones**



P-1 et R-2

Considérant que le conseil de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton juge à propos de modifier son règlement de zonage afin de modifier les zones P-1 et R-2;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement de zonage numéro 354-14;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le XXXX;

En conséquence,

Le conseil de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton adopte le présent projet de règlement et décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent projet de règlement porte le numéro 354-15 et s'intitule « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 354-14 afin de modifier les zones P-1 et R-2* »

Article 3

Le règlement de zonage sera modifié par le remplacement du plan de zonage 354-2014-01 par le plan de zonage 354-2014-02 joint en *Annexe 1* du présent projet de règlement afin de retirer de la zone P-1 pour l'inclure dans la zone R-2 le lot 30 du rang 9 du Canton de Clifton.

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

M. ROLAND GASCON
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM

M. BERNARD MARION,
MAIRE

VOTE POUR : 4 CONTRE : 2 ADOPTÉ

Le conseiller Gary Caldwell et le conseiller Ronald Bergeron enregistrent leur dissidence.

8.3 2015 12 242 Demande de dérogation mineure 001-2015

CONSIDÉRANT que Monsieur Pierre Ménard s'adresse à la municipalité afin d'obtenir une dérogation mineure relativement à l'empiétement d'environ 2 pieds dans la cour avant de sa résidence;



Considérant que la municipalité a fait paraître un avis public le 24 novembre 2015 informant les citoyens que le conseil municipal entendra toute personne intéressée par cette demande;

Considérant que le Comité consultatif en urbanisme après analyse recommande au conseil d'accorder la dérogation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'empiétement d'environ deux pieds du bâtiment accessoire dans la cour avant de la résidence située sur le lot 4-C du rang 9 Canton de Clifton ;

D'autoriser l'inspecteur en bâtiment et en environnement à émettre les documents nécessaires à cette dérogation.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

8.4 2015 12 243 Demande de dérogation mineure 002-2015

CONSIDÉRANT que Monsieur Michael Nadeau s'adresse à la municipalité afin d'obtenir une dérogation mineure relativement à la marge maximale de recul d'environ 4 mètres pour sa résidence;

Considérant que la municipalité a fait paraître un avis public le 24 novembre 2015 informant les citoyens que le conseil municipal entendra toute personne intéressée par cette demande;

Considérant que le Comité consultatif en urbanisme après analyse recommande au conseil d'accorder la dérogation;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser une marge de recul d'environ 19 mètres pour la résidence située sur le lot 9A-17 du rang 9 Canton de Clifton ;

D'autoriser l'inspecteur en bâtiment et en environnement à émettre les documents nécessaires à cette dérogation.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

8.5 2015 12 244 Demande de dérogation mineure 003-2015

CONSIDÉRANT que Madame Christine Morin s'adresse à la municipalité afin d'obtenir une dérogation mineure relativement à la marge maximale de recul d'environ 2,2 mètres pour sa résidence;

Considérant que la municipalité a fait paraître un avis public le 24 novembre 2015 informant les citoyens que le conseil municipal entendra toute personne intéressée par cette demande;

Considérant que le Comité consultatif en urbanisme après analyse recommande au conseil d'accorder la dérogation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser une marge de recul d'environ 17,2 mètres pour la résidence située sur le lot 9A-19 du rang 9 Canton de Clifton ;



D'autoriser l'inspecteur en bâtiment et en environnement à émettre les documents nécessaires à cette dérogation.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

8.6 2015 12 245 Paiement des frais pour une demande de dérogation mineure

Considérant que les demandeurs des dérogations 002-2015 et 003-2015 ont fait l'implantation de leurs résidences juste avant l'adoption des nouvelles normes relativement à la marge de recul maximal;

Considérant que le règlement sur les dérogations mineures prévoit des frais de 150\$ par demande;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'annuler les frais reliés aux demandes de dérogation 002-2015 et 003-2015.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

8.7 2015 12 246 Recommandation à la CPTAQ – Dossier Éric Desrosiers

Le conseiller Yvon Desrosiers déclare son intérêt, il ne participe pas aux discussions et ne vote pas sur cette résolution.

Considérant que Monsieur Éric Desrosiers est producteur agricole et désire faire l'acquisition des lots 13A-p et 13B du rang 10 Canton de Clifton ;

Considérant que l'acquisition desdits lots permettra au demandeur de cultiver ces lots et augmentera l'approvisionnement en foin ;

Considérant que le vendeur est un producteur porcin et n'utilise pas lesdits lots ;

Considérant que l'usage est permis dans cette zone ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'appuyer la demande de Monsieur Éric Desrosiers, la considérant conforme à sa réglementation ;

D'informer la CPATQ de la position du conseil municipal.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

9. Voirie municipale

9.1 Rapport des travaux fait par l'inspecteur municipal depuis le mois de septembre 2015

Point retiré.

9.2 2015 12 247 Projet aménagement rond-point

CONSIDÉRANT que la municipalité désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du fonds de développement local pour la réalisation d'un projet d'aménagement d'un air de jeux dans le développement des Collines paisibles;



IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le dépôt du projet dans le cadre du fonds de développement local;

D'autoriser la conseillère Émilie Groleau à signer pour et au nom de la municipalité ledit projet.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

10. Hygiène du milieu

Rien à signaler

11. Sécurité

Rien à signaler

12. Loisirs et culture

12.1 2015 12 248 Abrogation de la résolution 2015 11 221

ATTENDU que la municipalité a adopté en novembre dernier une résolution prolongeant de deux ans le plan d'action de la Politique familiale et des aînées;

ATTENDU que le prolongement de deux ans viendrait en conflit avec les prochaines élections municipales;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'abroger la résolution 2015 11 221;

D'informer la MRC de la présente résolution

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

12.2 2015 12 249 Prolongement du plan d'action de la politique familiale

ATTENDU que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton a réalisé en 2011-2012 une démarche de planification et de consultation qui a mené à l'adoption de sa Politique familiale et des aînés et d'un plan d'action 2013-2015;

ATTENDU que les orientations de la Politique familiale et des aînés sont toujours d'actualité et représentent toujours les priorités de la municipalité en ce qui concerne les familles et les aînés de son territoire;

ATTENDU que certaines actions contenues dans le plan d'action 2013-2015 ont été réalisées et d'autres actions restent à être réalisées;

ATTENDU que certaines actions contenues dans le plan d'action n'ont plus de raison d'y figurer, soit parce qu'elles ont été réalisées ou bien que le contexte ne se prête plus à leur réalisation;

ATTENDU que l'évaluation du plan d'action réalisée par l'élu(e) responsable des questions familles et aînés, le directeur général de la municipalité et le comité famille-MADA de la municipalité amène la municipalité à identifier de nouvelles actions à mettre en œuvre;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard
APPUYÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron



ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

- ▶ De prolonger la durée du plan d'action de la Politique familiale et des aînés de trois ans afin qu'il se termine à la fin de l'année 2018;
- ▶ De planifier, pour l'année 2018, une mise à jour complète de la Politique familiale et des aînés de la municipalité;

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

13. Correspondance

13.1 2015 12 250 Adoption de la correspondance

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la correspondance du mois de novembre 2015 soit déposée et adoptée

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14. Trésorerie

14.1 2015 12 251 Adoption des comptes à payer au 7 décembre 2015

ATTENDU que le directeur général par intérim dépose une liste des chèques émis depuis la dernière assemblée et une liste des comptes à payer au 7 décembre 2015\$;

ATENDU que le directeur général par intérim dépose la liste des salaires pour le mois de novembre soit du chèque 500246 au chèque 500273 pour un montant de 12 515.36\$

ATTENDU que le directeur général par intérim dépose la liste des comptes à payer au 7 décembre 2015;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le mois de novembre 2015 du chèque 5002476 au chèque 500273 pour un montant de 12 515.36 \$;

De ratifier le paiement des dépenses déjà payées du chèque 3553 au chèque 3558 pour un montant de 5 420.14 \$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer du chèque 3559 au chèque 35__ et des prélèvements automatiques du numéro ____ au numéro ____ le tout pour un montant de 28 370.55\$

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14.2 2015 12 252 Rapport relatif aux travaux subventionnés par Développement économique Canada

Considérant que le directeur général par intérim dépose son rapport financier pour le projet de restauration du centre communautaire financé par Développement économique Canada;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



D'adopter le rapport financier déposé par le directeur général par intérim

D'autoriser le directeur général par intérim monsieur Roland Gascon à signer pour et au nom de la municipalité de du canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton le certificat de réclamation PDEQ-IIL;

D'autoriser le dépôt auprès de Développement économique Canada ledit formulaire.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14.3 2015 12 253 Remboursement du fonds de roulement

Considérant que la municipalité a emprunté à son fonds de roulement un montant de 34 092\$ pour la piste cyclable sur la route 206 remboursable sur une période de 4 ans (résolution 2013-05-118);

Considérant que la municipalité a emprunté à son fonds de roulement un montant de 18 534\$ pour l'acquisition d'un camion (Résolution 2013-12-274) et d'une charrue (résolution 2013-12-275) remboursable sur une période de 3 ans ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De rembourser le fonds de roulement pour un montant de 14 521\$ tel que convenu par les engagements pris par la municipalité.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14.4 2015 12 254 Paiement de factures Espace Vital

Considérant que la municipalité a confié le mandat d'architecture à la firme Espace Vital pour les travaux de restauration du Centre communautaire :

Considérant que les factures déposées par Espace Vital sont supérieures à la soumission déposée;

Considérant qu'il a eu des rencontres avec Espace Vital afin de régler le problème;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

De confier le mandat à maitre Bernadette Doyon avocate, d'analyser le dossier et de faire une recommandation au conseil relativement des sommes à payer.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

15. Varia et période de questions

15.1 Location centre communautaire

Le conseil se réunira afin d'établir une politique de gestion du centre communautaire.

15.2 2015 12 255 Décontamination de l'hôtel de ville – phase 2

ATTENDU les travaux de décontamination de l'hôtel de ville – phase 2;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell



APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les travaux de la phase - 2 pour un montant maximum de 4 000\$ plus les taxes applicables;

D'autoriser les travaux de nettoyage pour un montant de 6 500\$ plus les taxes.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

16 2015 12 256 Levée de la séance régulière

ATTENDU que l'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire du 7 décembre 2015 soit levée.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

<p>Bernard Marion, maire Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.</p>	<p>Roland Gascon Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim</p>
--	---

